



COMPTE RENDU DU CA DU 27 JANVIER 2023

Présents :

Jean-Hugues SAVIGNY
Patricia FONTAINE
Daniel SAVIGNY
Nathalie MAILLOT
Caroline MARTY
Marc PUECH

Absents :

Benjamin GORY (non excusé)
Damien KURZWEG (excusé par mail le 27/01/2023)

Pierre Grosset a annoncé sa démission du bureau et du CA en début de séance. Elle deviendra effective à réception de sa lettre datée et signée.

Le Président ouvre la séance à 19h15.

ORDRE DU JOUR

Lecture des points de l'ordre du jour par JH SAVIGNY qui assure la Présidence de séance.
Nathalie MAILLOT se déclare volontaire pour assurer le secrétariat de la séance.

Affaire n°1 :

- Adoption du Compte rendu du CA du 09/12/2022.
- Réponses du bureau aux questions transmises par mail par Damien KURZWEG et reprises en séance par Caroline MARTY Cf (note de synthèse).

Mise au voies : Contre 0 Abstention : 2 Pour : 4

Le compte rendu du CA du 09/12/2022 est adopté.

Affaire n° 2 : pour information

- Compte 2021-2022

Jean Hugues SAVIGNY précise que la transmission du compte en séance vaut arrêt et donc à adopter en AGO avant le 27/07/2023 (article 10 - Titre III des statuts).

- Présentation des mouvements au compte sur l'exercice comptable 2022-2023 du 01/08/22 au 30/11/22 (Cf PJ à la note de synthèse).

Le bureau précise aux membres du CA que le coût de la licenciation, hors coûts induits, pour la saison 2022-2023 est estimé à 12 648 € (frais fédéraux obligatoires, cf courrier FFN).

Affaire n°3 : pour information et vote (Cf note de synthèse)

- Validation des activités du 1^{er} trimestre.

Le réexamen des plannings est conditionné au retour des coaches en arrêt de travail et envisagé les jeudis aux horaires proposés par Monsieur Olivier GONZALEZ (mail du 23/01/2023 à 9:47).

- Demi-journée récréative du 04/03/2023 :
Adoptée à l'unanimité des présents.
- Stage à Cilaos du 13/03/2023 au 17/03/2023 :
La participation des parents est ramenée de 315 € dans l'offre de décembre 2022 à 235 € dans la nouvelle offre. Le budget est transmis en séance.
Adopté à l'unanimité des membres présents.
Nonobstant la possibilité de pertes des arrhes si une nouvelle annulation devait avoir lieu.
- Stage payant à la Possession (groupe pass'Compétition et étoiles), programmés sur le même schéma d'octobre 2022 et analyse du résultat contradictoire de ce dernier.
- **Adopté à l'unanimité des membres présents.**

- Information sur opérations du 2^{ème} trimestre 2023 à la demande des coaches pour approbation au CA de mars 2023 (date à définir).

Le Bureau rappelle aux membres du CA présents le principe de la réalité budgétaire. La structure n'étant pas en mesure de supporter le coût cumulé annuel des déplacements extérieurs, priorité restera donnée à la mutualisation avec les clubs détenant l'agrément fédéral d'accès au haut niveau du département. Toutefois, les accompagnements des nageurs pourraient s'envisager si le nombre de ces derniers qualifiés permet l'amortissement du déplacement d'un coach. Et si des recettes nouvelles et suffisantes apparaissent telles que cagnottes budgétaires (surplus de subvention ou de sponsors par rapport à l'année dernière) ou collecte par le biais d'une cagnotte de type leetchi.

Affaire n°4 : pour information et vote

- Adoption du principe de rédaction de **note service**.

A défaut de limiter la profusion de courriels émanant des coaches, le Bureau mise sur la rédaction d'une note de service permettant de mieux s'accorder sur la forme de la communication entre les salariés et les Administrateurs plus facile à traiter. Caroline Marty suggère de mentionner dans cette note de service l'inscription de rencontres physique paritaire régulières, tout en refusant à prendre part de sa rédaction.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

- Administration de la base de **gestion globale du site internet**.

Le Président rappelle aux membres du CA présents que la réglementation en matière de protection des données personnelles interdit l'Association d'utiliser ces dernières à d'autres usages que ceux pour lesquels elles ont été collectées.

En l'espèce, les données collectées au moment des inscriptions l'ont été dans le seul but de communiquer des informations relevant de l'activité de l'Association.

Pour éviter le risque de mésusage et maintenir, ce faisant, un environnement de confiance au sein de l'Association, le Bureau a confié à Jean-Hugues SAVIGNY, à Madame Patricia FONTAINE et à Daniel SAVIGNY l'administration du site Sports Région. A la demande de Caroline MARTY, ces attributions sont à **titres provisoires**.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

Affaire n°5 : Pour information

- Précisions de Madame Patricia FONTAINE sur l'altercation survenue avec Monsieur Lionel BION (octobre 2022) au regard des mails remis au CA en décembre 2022 et janvier 2023 (Présentée en séance).

Affaire n°6 : Questions diverses communiquées au Bureau 48h avant le CA

- Bilan des **deux semaines de vacances janvier 2023**.

En attente des retours des AT des coaches et, par la partie Aqua, d'un point avec Olivier PEREIRA.

- Point sur la **signature des congés annuels de Monsieur Olivier GONZALEZ**.

L'imprimé déposé ne reflète pas le nombre de jours réels effectué. Une régularisation par l'intéressé auprès du Bureau pour bon décompte sera demandée à son retour.

- **Formations des Coachs** (Nagez Forme Santé 2023, inscriptions avant le 30/01/2023, coûts 1200€ + 50€, du 28/02 au 22/04, certification les 05, 06 et 07 juillet avec repli les 05, 06 et 07 septembre).

Adopté à l'unanimité des membres présents.

Reste aux demandeurs à informer en temps le Bureau pour leur engagement.

- Exercice du **droit de retrait** de Monsieur Lionel BION le 19/01 (pour cause d'orage).

Conformément à l'article 5 du RI, le Bureau n'ayant pas été informé (« sans délai » comme stipulé dans l'article ibidem), il est demandé aux membres du CA qui désormais seraient informés d'une telle décision, de manière à garantir la sécurité juridique du salarié et des nageurs de veiller à ce que en procédant par écrit à l'ampliation de l'information (au Président ou à un membre du Bureau).

Adopté à l'unanimité des membres présents.

Le Président précise aux membres du CA présents, qu'en cas de défaut d'écrit du signalement du droit de retrait et de la survenance d'un accident, il ne signera pas les couvertures juridiques et même s'inscrira en partie civile au cas où la victime serait un enfant du club.

- **Information du CA sur les questions RH et sur les propositions d'actions envisagées par le Bureau** (A la demande de Madame Caroline MARTY) :

Cette demande fait suite aux différents arrêts maladie et mails de nos salariés ainsi qu'aux divers échanges et autres altercations ayant eu lieu entre le Bureau et certains parents de nageurs samedi matin.

☞ Le Bureau précise que si les échanges ont pu être vifs, browniens et dissonants entre des Parents et des membres du Bureau du fait du format, il paraît totalement inapproprié de parler d'« altercation ». Ils ont, en revanche, permis au Bureau de constater le niveau de désinformation des Parents. Les choses se sont beaucoup apaisées en fin de matinée.

Pour ce qui est de la situation de la RH, une **enquête de l'Inspection du Travail** étant en cours, le Bureau s'oblige donc à un strict devoir de réserve pour éviter des interprétations déplacées de ses propos. Il demande à l'ensemble du CA d'adopter, de manière responsable, la même attitude. Les velléités de raccourcis entre arrêts de travail et décisions du Bureau ne peuvent qu'appartenir à des protagonistes de la « terre brûlée ».

L'ensemble des mails reçus seront versés au dossier à remettre à l'Inspection du Travail.

Les réponses aux questions fondées relèvent en partie de décisions ce présent CA, de nécessité de rencontres (que le Bureau affirme vouloir constructives ... comme pour réexaminer les plannings) et décisions à prendre collégalement dans un futur proche.

Questions Orales traitées en séance :

- Une attention est à porter sur le WhatsApp CNPO Parents/Coachs. Etant donné que l'intitulé du groupe comporte le nom du CNPO, celui-ci devrait être tenu par un membre de l'exécutif.

En effet, pour éviter, comme stipulé par la réglementation en vigueur, en période d'AT tout risque de contact, direct ou indirect, entre employé et employeur, il est demandé à l'administrateur de ce groupe de procéder, dès que possible, aux modifications qui s'imposent.

- A la demande de Caroline, une rencontre entre l'équipe de coaching et une délégation du CA est prévue lundi 30/01/2023 ou mardi 31/01/2023 pour la période courant jusqu'à l'expiration du 1^{er} AT de manière à tenter d'aplanir les griefs remontés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h.

La Secrétaire de séance

Nathalie MAILLOT

Correctifs demandés par Madame Caroline MARTY

Avant l'adoption définitive du présent Compte Rendu à la prochaine réunion du CA, Madame MARTY a souhaité apporter deux correctifs :

1. La rencontre entre l'équipe de coaching et une délégation du CA prévue lundi 30/01/2023 ou mardi 31/01/2023 pour la période courant jusqu'à l'expiration du 1^{er} AT viserait, non à tenter d'aplanir les griefs remontés, mais ... *à communiquer et tenter d'être au clair sur les interventions et plannings des Coachs présents actuellement (Olivier PEREIRA, Mathieu BABET et Kevin LUCIAN). Cela afin que chaque jeune nageur puisse s'entraîner sereinement pour atteindre les objectifs qu'il s'est fixés, dans l'attente du retour des entraîneurs titulaires. »*
2. Concernant la demande d'AG Extraordinaire (AGE) portée par quelques membres du CA et plusieurs adhérents, le Bureau rappelle que l'article IV (du titre II) des Statuts mentionne les situations qui justifient sa convocation :
 - Modifications de statuts,
 - Dissolution anticipée,
 - Sauvegarde financière,
 - Recours contre les décisions d'exclusion de membre.

Aucune de ces situations n'étant d'actualité, la demande n'est pas fondée.